



Chèque réservation pour achat d'une voiture et rétractation

Par **Willemin magali**, le **15/08/2018** à **21:54**

Bonjour

J'ai été voir un négociant en véhicule pour acheter un 3008 d'occasion.

Ce monsieur me donne rdv sur la place du marché

Après essai du véhicule et vérification du contrôle technique je le décide.

Pour ce faire je fais un chèque de 500€ pour réserver le véhicule jusqu'à la fin de semaine pour le récupérer. Aucun papier n'est signé et nous décidons de ne pas encaisser le chèque pour effectuer un virement lors de la vente du montant total.

Le véhicule est vendu comme 110ch et 6cv l'orque je vais chez mon assureur et qu'il rentre la plaque d'immatriculation il m'annonce 5 cv. J'envoie donc un sms a ce monsieur pour confirmer et qu'il m'envoie la carte grise. Et là c'est bien une 5 cv

Après recherche en 2010 année du véhicule pas de 5cv mais de 6 a 10cv.

Je lui demande des explications car je ne comprends pas

Après plusieurs appels et sms il m'explique et écris qu'en fait c'est une 100cv dont le moteur a été monté à 112ch et si je veux il me le monte à 130ch

Je trouve ça tellement bizarre qu'il découvre ça a ce moment que je lui dit et écris que je ne prendrai pas le véhicule . 3h se sont écoulé depuis notre rdv.

Je lui demande gentilement de déchirer le chèque et de le prendre en photo pour preuve pour éviter un déplacement. Il est ok.

Le lendemain matin je le relance il me dit cet après midi

Le soir il me dit qu'il va porter plainte car soit disant je lui ai fait un chèque sans provision ou avec opposition chose qui est fausse

Il menace de porter plainte

Que puis je faire car je me suis rétracter car véhicule non conforme à l'annonce qui depuis a été changée et sans signe aucun papier et il m'avait écrit ok

Merci de vos réponses

Par **youris**, le **16/08/2018** à **11:16**

bonjour,

dès l'instant ou vous avez remis un chèque à ce monsieur, il peut l'encaisser immédiatement.

dans le cas d'une vente de véhicule, on établit un certificat de cession entre le vendeur et l'acquéreur qui permet de modifier la carte gris, avez-vous établi ce document.

salutations

Par **Willemin magali**, le **16/08/2018** à **12:24**

Aucun document n'a été fait c'était juste pour bloquer le véhicule en attendant de faire un virement du montant total et les papiers e. Bon et du forme

Par **youris**, le **16/08/2018** à **14:42**

bonjour,
dès l'instant ou vous avez remis un chèque à ce monsieur, il peut l'encaisser immédiatement.
dans le cas d'une vente de véhicule, on établit une certificat de cession entre le vendeur et l'acquéreur qui permet de modifier la carte gris, avez-vous établi ce document.
salutations